

ABDOULLAH LALA, PRÉSIDENT DES EXPERTS-COMPTABLES

« Les entreprises sont exsangues »

Le président du conseil de l'Ordre des experts-comptables de La Réunion livre son analyse de la situation des entreprises. Face à tant de malades économiques, on serait tenté de l'appeler Dr. Lala...

- De votre poste d'observation privilégié, comment se porte l'économie réunionnaise ; mal, très mal, très très mal ?

- Il est évident que le contexte économique se durcit. La crise dure depuis 4 ans maintenant. Les entreprises réunionnaises

sont, dans leur ensemble, exsangues, leurs réserves financières sont asséchées. On voit bien qu'on est au bout d'un cycle. Une reprise économique aiderait les PME et TPE à se reconstituer mais, au contraire, les contraintes de trésorerie se font plus menaçantes, le nombre de

sinistres explose. Une étude du conseil de l'Ordre réalisée sur la base de 200 bilans a montré qu'en 2009, 2010 et 2011, l'ensemble des chiffres d'affaires a baissé, les fonds propres ont tendance à se vider et la rentabilité chute. D'ailleurs, contrairement à une idée répandue, le

monde de l'entreprise est très inégalitaire et celles de La Réunion, dans leur ensemble, sont en moyenne moins rentables que leurs homologues de métropole.

- Le non-paiement des cotisations sociales et fiscales dont on parle beaucoup est-il un indicateur des problèmes économiques que vous rappelez ?

- Oui. On avait déjà senti, au travers de notre étude, que le mode de financement des entreprises changeait. Moins de recours à l'emprunt bancaire et davantage de créances publiques...

Des soins palliatifs mais pas de guérison

- La faute à Novelli ?

- Le dispositif Novelli qui a permis l'étalement des dettes fiscales et sociales pour les transports et le bâtiment, principe repris pour les autres secteurs d'activité au travers de la saisine des commissions des chefs de services financiers (CCSF), a effectivement permis à certaines entreprises de poursuivre leur activité.

En outre, les experts-comptables constituent une profession réglementée et nécessairement légaliste. Nous avons donc appliqué à la lettre les dispositions Novelli. Force est de constater qu'au-delà des soins palliatifs, la guérison n'est pas du tout au rendez-vous.

- Comment sortir de cette situation où les dettes s'accumulent pour de nombreuses entreprises ?

- Il existe sans doute des solutions mais les experts-comptables ne font pas de politique. Je m'en voudrais surtout de souffler sur les braises dans une situation qui ressemble à un cercle vicieux.

- C'est-à-dire ?

- Il y a un effet contagion. Des entreprises en difficulté ne paient plus leurs cotisations, dans le même temps le travail est rare et il faut faire tourner les équipes, certains marchés sont emportés à des niveaux de prix anormalement bas et même des entreprises encore saines se fragilisent en s'alignant sur ces tarifs. Je signalais tout à l'heure cette tendance à ne plus faire face aux créances sociales et fiscales et à ne plus faire appel à l'emprunt. Mais, de toute façon, la situation des entreprises est peu propice à l'octroi de prêts.



Peu d'entreprises désormais ont encore les réserves financières leur permettant de supporter la crise. (Photo d'archives Emmanuel Grondin)

Turbulences dans la fiscalité

Les changements sur le front de la fiscalité, les experts-comptables connaissent. Et de ce point de vue, ils sont servis. La loi de finances rectificative, en août, a déjà supprimé la défiscalisation des heures supplémentaires. L'exonération des charges sur ces heures sup', c'est fini. Mais, comme le concède le président du conseil de l'Ordre des experts-comptables, ce dispositif concernait surtout les petites entreprises, les plus grandes ayant davantage les moyens d'assurer l'horaire heb-

domadaire normal. Et encore, ces derniers temps, faute de charge de travail, les heures supplémentaires se sont fait rares. Voilà pour les salariés.

Les records de l'ISF

A l'autre extrémité, c'est la contribution exceptionnelle à l'ISF (impôt sur la fortune) qui a bousculé la donne ainsi que la disparition du bouclier fiscal qui plafonnait les impôts à un maximum de 50% des revenus. Rappelons que le seuil de dé-

clenchement de cet impôt a été élevé à 1,3 million d'euros contre 800 000 auparavant. L'appel à cotisation supplémentaire concernera, en ce mois de septembre, les possesseurs d'un patrimoine inférieur à 3 millions d'euros. Pour les autres, plus riches, ce sera en novembre. Abdoullah Lala note que le rendement de l'ISF va établir un nouveau record cette année avec 5 milliards d'euros collectés au niveau national.

Au-delà, c'est-à-dire en 2013, les spécialistes attendent la révi-

sion du barème de l'impôt. Mais sous quelle forme exactement, même les experts-comptables, qui ne sont pas devins, ne sauraient le dire avec exactitude à leurs clients. « Ce qui nous rend la tâche difficile », reconnaît le président.

Subventions ou défiscalisation ?

S'agissant des entreprises, l'actualité fiscale a surtout été marquée par la mise en cause des déductions fiscales à la suite d'abandon de créances. Quand une entreprise créancière « effaçait » les créances dont lui était redevable une autre entreprise, la première bénéficiait de déductions fiscales. Ce n'est plus le cas. Mais, là encore, la mesure concernait surtout les grands groupes dans leurs relations avec leurs filiales. « La logique de telles décisions consiste à durcir l'imposition des groupes pour dégager des marges de manœuvres budgétaires afin d'alléger l'impôt sur les sociétés des petites entreprises », explicite Abdoullah Lala qui fait aussi remarquer que les entreprises ne sont pas égales face à l'ISF. Ce dernier est normalement de 33% pour toutes. Mais la moyenne au sein du CAC 40 est plutôt comprise entre 8 et 12% grâce aux ressources en « optimisation fiscale »...

On s'attend aussi, dans la loi de finances de 2013, à une limitation de la déductibilité

des intérêts d'emprunts en cas d'acquisition d'une entreprise par une autre.

Et concernant la Lodeom ? « Le principe de l'abattement sur les bénéfices n'apporte pas de solution en temps de crise », remarque l'expert-comptable qui ajoute : « On est même dans le principe de la double peine, les entreprises qui ne paient pas leurs cotisations devant supporter leurs charges à 100% ».

Pour les particuliers, si l'on connaît les intentions du pouvoir concernant les contribuables justifiant de revenus annuels supérieurs à 1 million d'euros avec une tranche à 75%, les experts-comptables attendent les modalités de cette mesure à la fin de ce mois.

Enfin, l'outre-mer devrait échapper au plafonnement à 10 000 euros des avantages liés aux niches fiscales, si l'on en croit l'engagement pris par François Hollande vis-à-vis de la Fedom, fédération des entreprises de l'outre-mer. Mais, s'interroge le président des experts-comptables, « combien de temps encore ferons-nous figure d'exception ? » D'autant qu'un rapport de la Cour des Comptes remis au Premier ministre pointe une nouvelle fois les aides fiscales dont l'impact sur l'économie semble toujours aussi compliqué à évaluer. Assiste-t-on à la fin d'une politique où le subventionnement, mieux ciblé notamment outre-mer, remplacera la défiscalisation ?

Th. D.

24-25 **CONSO**
Comment se protéger des dangers d'internet

26 **ACTU**
La CCIR et ses 270 formations en apprentissage

27 **HIGH TECH**
Les pépites du Salon de l'électronique



Cette année, le produit de l'impôt sur la fortune va atteindre un nouveau record. (Photo Raymond Wae Tion)

Économie